



ETAT D'URGENCE SANITAIRE : CE GOUVERNEMENT EST-IL « EN GUERRE » CONTRE LE CORONAVIRUS OU CONTRE LES DROITS DES SALARIÉ-ES ?

Pour l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires 37 l'urgence absolue est de protéger les salarié-es, la population...pas de déréglementer le travail !

C'est pourquoi nos organisations syndicales départementales rejettent la loi relative à l' « état d'urgence sanitaire » adoptée par l'Assemblée nationale : cette loi ne prend aucune mesure destinée à fabriquer en urgence des stocks massifs de masques FFP2, aucune mesure pour ouvrir des lits de réanimation et de soins intensifs dans les hôpitaux, aucune mesure pour organiser le dépistage systématique comme c'est le cas dans d'autres pays.

En revanche, cette loi a permis d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnances pour remettre en cause les droits et libertés des salariés pour une durée indéterminée, notamment en matière de congés payés, de réduction du temps de travail, de repos hebdomadaire ou de liberté de réunion. Ce ne sont pas moins de 25 ordonnances prises en conseil des ministres ce mercredi, du jamais vu !

Pour nos organisations départementales, cette loi est et demeure inacceptable ! Elles s'inquiètent de la dégradation des libertés publiques, avec le durcissement des conditions de déplacement, la mise en place de couvre-feux et le renforcement des sanctions. Un nouveau cran est franchi après la promulgation de la loi dite anti-casseurs et les mesures d'état d'urgence qui sont dorénavant contenue dans la loi ordinaire, nous assistons à une dérive de plus en plus autoritaire de l'exécutif gouvernemental.

Les Unions départementales condamnent les mensonges du ministre de la Santé lorsqu'il déclare, mardi 17 mars, sur *France inter* : « *Nous avons assez de masques aujourd'hui pour permettre aux soignants d'être armés face à la maladie et de soigner les malades.* ». C'est faux, et les professionnel-les de santé le subissent, jour après jour, à leur dépens.

Faute de disposer de masques FFP2 en nombre suffisant, le nombre de personnels soignants affectés par le COVID-19 ne cessent d'augmenter inexorablement, c'est insupportable ! La vérité est que nous assistons à un véritable scandale d'État, où les recommandations médicales s'ajustent aux contraintes économiques.

Depuis quelques jours, les services publics sont même parés de vertus, alors qu'ils étaient déconsidérés et voués aux privatisations ou au démantèlement. Dans leurs diverses interventions, le Président de la République et les différents membres du gouvernement osent rendre hommage aux personnels médicaux, après les avoir méprisés et même gazés à l'occasion des grèves qui se sont déroulées ces derniers mois. Le gouvernement octroie des dizaines de milliards d'euros aux employeurs pour faire face à la crise sanitaire actuelle, alors que le Président Macron dans sa dernière allocution, promet à qui veut bien l'entendre un plan massif pour l'hôpital sitôt la crise derrière nous, promis, juré la main sur le cœur !

Nos organisations syndicales réaffirment que le moyen le plus efficace pour conjurer la catastrophe sanitaire annoncée, c'est bien évidemment de respecter les gestes barrières, **MAIS** c'est aussi et surtout de rétablir tout de suite les lits qui ont été supprimés depuis des années et par ce gouvernement encore, de créer sans attendre les postes de médecins, infirmières, soignant-es et non-soignant-es nécessaires à la prise en charge de tous les patient-es (celles et ceux atteint-es du Covid-19 et les autres), de doter tous les personnels hospitaliers des masques FFP2 indispensables à leur protection et de revaloriser le point d'indice de manière significative.

A ce titre, les Unions départementales rappellent que ce sont les agent-es des « régimes spéciaux », agent-es de la Fonction publique et salarié-es qui ont des missions de service public (soignant-es en premier lieu, énergie, transports publics, enseignement, forces de police, services sociaux, administration pénitentiaire, ramassage des déchets...) qui

sont en première ligne et doivent assumer ces missions le plus souvent et à nouveau sans aucune protection (masque, gants, gels).

Elles rappellent que beaucoup de ces métiers sont féminisés alors que les femmes ont les salaires les plus bas et qu'elles sont les grandes perdantes de la « réforme » des retraites. Dans cette situation, les salarié-es de nombreux secteurs sont elles et eux aussi confronté-es au refus, de l'État, des collectivités territoriales et des employeurs de prendre les mesures de protection qui s'imposent, à tel point qu'ils et elles font valoir leur droit de retrait et qu'ils et elles exigent la fermeture de l'entreprise ou du service public quand ils et elles le jugent indispensable pour leur sécurité.

Nos unions départementales sont aux cotés de toutes les structures syndicales qui interviennent dans des conditions très difficiles pour faire respecter le droit du travail et soutiennent les salarié-es qui décident de se mettre en grève pour défendre leurs droits ou d'exercer leur droit d'alerte ou/et de retrait.

Les UD CGT, FO, FSU et Solidaires 37 dénoncent la volonté du patronat de tenter de mettre au pas les salarié-es, en rédigeant un « *guide de bonnes pratiques* » à mettre en œuvre dans les entreprises, qui serait soumis à l'aval des organisations syndicales.

Si certains appellent de leurs vœux à « l'Union Sacrée » avec le gouvernement ou le patronat, nous réaffirmons, pour notre part, que nous ne participerons d'aucun dispositif qui viserait à nous transformer en auxiliaire chargé de mettre en œuvre une nouvelle dégradation des droits et protections de l'ensemble des salarié-es. Dans cette période, les rôles respectifs des organisations syndicales et des Institutions représentatives du personnel doivent être maintenus et respectés. Nous appelons toutes nos structures à être vigilantes sur ce respect par les employeurs. Nous ne serons pas les subsidiaires d'un nouveau type de corporatisme, et entendons préserver et défendre la liberté et l'indépendance syndicale.

Après avoir annoncé le report de la « réforme » de l'assurance chômage ainsi que le report de la « réforme » des retraites, le gouvernement vient d'annoncer la suspension du jour de carence. Nos organisations départementales tiennent à rappeler qu'elles exigent, non pas le report ou la suspension de toutes ces contre-réformes, mais leur retrait pur et simple.

Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires d'Indre et Loire restent, malgré la crise sanitaire et le confinement, mobilisées pour faire face, en responsabilité sur le terrain de la défense des intérêts des salarié-es et de la population, à cette crise sanitaire sans précédent. Elles revendiquent et défendent les mesures d'urgence suivantes (avec les moyens financiers nécessaires) :

- Réquisition des secteurs économiques et logistiques pour produire et fournir les matériels de protection (gants, gel, masques, surblouses), les respirateurs, les tests de dépistage, et tout autre matériel indispensable.
- Pour la santé, le social et le médicosocial : Recrutement immédiat et sous statut de personnels supplémentaires et réouverture de toutes les places et les lits nécessaires, maintien des salaires et des rémunérations pour toutes les absences liées à la crise,
- Pour les entreprises et les services publics : Mise à l'arrêt de tous les secteurs non vitaux, non nécessaires pour lutter contre l'épidémie.
- Maintien intégral des salaires et revenus pour tous les salariés. Indemnisation à 100% du chômage partiel. Interdiction des licenciements et de sanctions contre celles et ceux qui utilisent le droit de retrait.
- Exemption du travail, sans perte de salaire, pour tous les salarié-es considérés comme vulnérables.
- Mesures exceptionnelles pour garantir le maintien des revenus pour les précaires, les intermittent-es, les uberisé-es.
- Réquisition des logements vides pour protéger tous les sans-logis, les migrant-es...

Nos organisations restent vigilantes et alertent sur la sortie de cette crise pour que à la fois les libertés, les droits des travailleurs et travailleuses soient préservés et que ce ne soient pas les salariés qui payent la crise financière qui voit le jour

Saint-Avertin, le 26 mars 2020